

Document n° 8

**Francophonie culturelle, Francophonie économique :
antagonisme ou complémentarité ?**
Rapport

Présenté par

Mme Henriette MARTINEZ
(France)

Rapporteure

COMMISSION
Education, communication et affaires culturelles



BRUXELLES (BELGIQUE) | 8-12 JUILLET 2012

SOMMAIRE

Introduction	5
I. L'économie : un enjeu d'influence et de pouvoir longtemps sous-estimé par la Francophonie	7
A. Un projet francophone centré prioritairement autour de la culture	7
a) La francophonie, définie comme le fait de parler français, ne peut être détachée d'un arrière-plan économique.	7
b) La Francophonie définie comme projet institutionnel a volontairement privilégié la culture et la politique	11
c) Des tentatives tardives et timides pour créer une Francophonie économique	16
B. L'économie : une prise de conscience d'un nouveau champ à investir pour la Francophonie	18
a) En raison du développement des industries culturelles et du besoin de diversité	18
b) En raison de l'existence d'un lien étroit entre les valeurs de la Francophonie et du développement.	20
c) En raison de l'importance accrue de l'économie pour l'avenir de la Francophonie.....	23
II. La nécessité pour la Francophonie de développer une approche économique	27
A. Des initiatives multiples et éparses existent	27
a) La défense de la langue française au sein de l'entreprise	27
b) La volonté de structurer un espace économique francophone en créant des réseaux	29
c) Un contexte porteur lié au développement du numérique	32
B. Des initiatives à renforcer et structurer	33
a) Attirer et former les futurs acteurs de l'économie	33
b) Soutenir l'apprentissage du français dans les entreprises internationales et développer les certifications	36
c) Rendre plus visible et plus offensive la Francophonie économique.....	38
Conclusion	41
Résumé des principales propositions	43
Liste des personnes auditionnées	45

*« La Francophonie est dans son rôle
lorsqu'elle se préoccupe d'économie »*

Abdou Diouf

Introduction

Le sujet de ce rapport : « Francophonie culturelle, Francophonie économique : antagonisme ou complémentarité ? » part d'un constat et d'une conviction. Le constat, c'est que, dans la perception commune, la langue anglaise est assimilée à celle de l'économie, la langue française à celle de la culture. La conviction, c'est que cette dichotomie est à terme mortelle pour la Francophonie et que celle-ci doit investir le domaine économique de manière plus structurée et offensive si elle ne veut pas être assimilée demain à ce qu'est aujourd'hui la civilisation latine : une culture savante à laquelle on continue de se référer, mais une culture morte.

Réfutant tout antagonisme mais plaidant au contraire pour accorder à l'économie une place plus importante dans la Francophonie, nous nous efforcerons dans ce rapport de retracer les articulations entre Francophonie et économie, l'enrichissement réciproque que l'on peut attendre de cette découverte mutuelle. Cela est vrai bien sûr pour des raisons intellectuelles et morales : l'économie a besoin de valeurs et celles de la Francophonie, fondée sur le respect des droits de l'homme et de la diversité, sont susceptibles d'apporter un cadre de référence. Mais cela est vrai aussi pour des raisons plus matérielles. Le marché francophone, et notamment celui de l'Afrique, est un immense réservoir de croissance qui n'est pas suffisamment exploré.

Le temps n'est plus où la Francophonie pouvait s'appuyer uniquement sur le désir de connaître la culture française, sa littérature, ses fondements démocratiques. Aujourd'hui, et surtout en ces temps de crise, l'apprentissage du français ne continuera d'être attractif que s'il offre potentiellement des avantages décisifs à ceux qui s'y consacrent.

Nous verrons que si l'économie a été un enjeu d'influence et de pouvoir longtemps sous-estimé par la Francophonie, la nécessité pour elle de développer une approche économique est aujourd'hui éclatante. Les liens entre Francophonie et économie sont de plus en plus nombreux même s'ils demandent à être approfondis.

I. L'économie : un enjeu d'influence et de pouvoir longtemps sous-estimé par la Francophonie

On connaît la phrase prêtée à Jean Monnet à propos de la construction européenne : « *Si c'était à refaire, je commencerais par la culture* ». Ce regret n'a pas lieu d'être pour la Francophonie qui fut d'abord un projet centré prioritairement sur la culture avant de prendre conscience de la nécessité d'investir le champ économique.

A. Un projet francophone centré prioritairement autour de la culture

Le terme francophonie est polysémique ; il désigne tout à la fois l'aptitude à parler le français et la construction institutionnelle bâtie autour de cette langue, et dont l'ambition n'est pas seulement linguistique.

a) La francophonie, définie comme le fait de parler français, ne peut être détachée d'un arrière-plan économique.

Etymologiquement, un francophone est une personne capable de s'exprimer en français. Si l'on retient cette définition, on recense dans le monde près de 220 millions de francophones, soit 3% de la population mondiale, ou encore 1 personne sur 32 (source : « Rapport sur la langue française dans le monde », publié par l'OIF en 2010). Ce chiffre, déjà en progression de 10 % depuis 2007, devrait continuer de croître pour atteindre 715 millions en 2050, ce qui représenterait alors 8 % de la population mondiale, soit 1 personne sur 13. A titre de comparaison, on estime aujourd'hui à plus de 1 milliard le nombre d'anglophones -dont un tiers d'entre eux ont l'anglais comme langue maternelle- et à 330 millions le nombre d'hispanophones.

Une telle augmentation du nombre de francophones devrait aller de pair avec une reconfiguration de leur répartition sur les cinq continents. L'Afrique, où vit aujourd'hui moins de la moitié des locuteurs francophones, devrait en regrouper 85 % en 2050 du fait de sa forte croissance démographique et des gains prévisibles et souhaités en matière d'éducation. Nous utilisons volontairement le conditionnel car cette capacité pour les pays africains à offrir à leurs enfants une scolarisation universelle et des programmes en français

de qualité ne peut aujourd'hui être considérée comme définitivement acquise, nous y reviendrons. Mais si cet objectif est atteint, l'Europe, dont le poids est aujourd'hui similaire à l'Afrique en nombre de francophones, ne devrait plus en abriter que 12 % au milieu du XXI^e siècle.

Quelles sont les conséquences prévisibles d'une telle évolution pour la francophonie ? La puissance internationale d'une langue repose moins sur le nombre de locuteurs globalement recensés que sur son implantation en dehors de son pays d'origine et son utilisation par ceux pour qui elle n'est pas la langue natale. Par exemple, le chinois constitue la langue qui, en nombre de locuteurs (1,3 milliard), est la plus parlée au monde ; elle n'en est pas encore pour autant une langue dominante et n'a pas un véritable statut international. Certains estiment qu'elle ne le sera jamais en raison de l'extrême difficulté de l'apprentissage de son écriture ; d'autres au contraire prédisent que la Chine, qui dans le passé a déjà simplifié ses caractères, pourrait fort bien adopter une romanisation systématique de sa langue en vue d'en faciliter la diffusion à l'étranger : le dynamisme économique et culturel de la Chine –il y a aujourd'hui plus de 1 000 instituts Confucius dans le monde– l'inciterait alors à faire jouer au chinois mandarin un rôle de langue véhiculaire.

Aujourd'hui l'anglais, ou plutôt sa forme simplifiée et internationalisée réduite à 1 500 mots, le globish comme on le surnomme (contraction de global et d'english), est devenue la langue internationale des médias, des affaires et de la culture mondialisée. Il a succédé au français qui pendant deux siècles et demi, du milieu du XVII^e au début du XX^e siècle, a exercé un empire universel et fut parlé par l'ensemble des élites internationales (comme le démontre et l'illustre l'excellent livre de Marc Fumaroli « Quand l'Europe parlait français »). Le français, faut-il le rappeler, avait lui-même triomphé du latin dont l'usage possédait pourtant cet avantage, n'appartenant en propre à aucun pays, de ne froisser aucune susceptibilité.

L'anglais a conquis son statut international grâce bien sûr à l'héritage de l'empire britannique (Afrique anglophone, Australie, Nouvelle-Zélande, Canada, Etats-Unis) et au statut de puissance dominante des Etats-Unis. Si l'on voulait prendre un symbole de ce passage de relais entre les deux langues, il faudrait sans doute retenir le traité de Versailles de 1919, premier grand document

diplomatique à être rédigé à la fois en français et en anglais ; Claude Hagège rappelle malicieusement, dans son « Dictionnaire amoureux des langues », que cette demande n'avait été adressée ni par Wilson ni Lloyd George mais « *par une étrange aberration* », par Georges Clémenceau, qui se flattait de parler couramment anglais (sa femme était américaine). « *C'est ainsi qu'avec l'approbation de la France victorieuse, le français est déchu de son exclusivité et rétrogradé au rang de langue secondaire* » commente pour sa part l'historienne Agnès Walch.

Il existe un lien très étroit entre une langue et l'expansion économique du pays où elle est parlée. Dans son histoire de la langue française, « Mille ans de langue française », Alain Rey explique la diffusion du français hors de France à partir de la fin du XVII^e siècle par trois grands phénomènes : « *la diffusion du français comme langue de culture en Europe, la révocation de l'Edit de Nantes et les mouvements migratoires qui s'en sont suivis, et ce fait majeur dans l'histoire de l'Europe moderne : les débuts de ce qu'on appellera plus tard la colonisation* ». C'est ce dernier phénomène que nous retiendrons ici puisqu'il lie étroitement l'économie à la francophonie.

L'essor colonial français s'est d'abord inscrit dans un dessein expansionniste de l'Etat monarchique conceptualisé par les doctrines mercantilistes dès le XVI^e siècle. La conquête d'espaces nouveaux poursuit le double objectif d'exploitation des richesses extérieures et de constitution de réserves en métaux précieux. Le premier établissement français dans le Nouveau Monde (Québec) mené par Samuel de Champlain en 1608 fournit aux colons un approvisionnement en ressources halieutiques et en matières premières (charbon, fourrures). Les « îles à sucre » (Guadeloupe, Martinique) constituent dès 1620 une réserve de produits tropicaux. C'est cette recherche de la grandeur économique de la France qui motive l'Edit de 1664 relatif à l'instauration d'une Compagnie pour le commerce des Indes orientales. Mais la préoccupation d'ancrer la langue française dans ses nouveaux territoires n'est pas encore perçue comme un enjeu stratégique. Dans ses Mémoires d'outre-mer, François-René de Chateaubriand regrette cette absence de visibilité : « *Nous possédions outre-mer de vastes contrées : elles offraient un asile à l'excédent de notre population, un marché à notre commerce, un aliment à notre marine. Nous sommes exclus du nouvel univers, où le genre humain recommence : les langues anglaise, portugaise, espagnole servent en Afrique, en Asie, dans*

l'Océanie, dans les Iles de la mer du Sud, sur le continent des deux Amériques, à l'interprétation de la pensée de plusieurs millions d'hommes, et nous, déshérités des conquêtes de notre courage et de notre génie, à peine entendons-nous parler quelque bourgade de la Louisiane et du Canada, sous une domination étrangère, la langue de Colbert et de Louis XIV ».

A partir de 1830, la conquête de l'Algérie inaugure une phase nouvelle d'expansion coloniale qui perdure jusqu'à la III^e République. Jules Ferry la théorise devant la Chambre des députés, dans son discours du 28 juillet 1885 dans lequel il distingue trois ordres d'idées de nature à justifier cette politique coloniale : « *des idées économiques, des idées de civilisation de la plus haute portée, des idées d'ordre politique et patriotique* ». Et Jules Ferry explicite ces arguments : par idées économiques, il faut entendre la recherche de débouchés ; par idées de civilisation, les idées de justice, d'ordre, de vertus publiques et privées ; par idées politiques, la grandeur de la France qui est de se mêler aux affaires du monde.

Parallèlement progresse l'idée que l'assimilation linguistique est également porteuse de civilisation et une assurance de fidélité des peuples coloniaux. L'Alliance française, qui est créée en 1883 autour de Paul Cambon, résident général à Tunis et de l'universitaire Pierre Foncin, se donne pour objet « *la propagation de la langue française dans les colonies et à l'étranger* ». Au départ, l'objectif économique n'est pas absent de ce projet comme l'illustre par exemple le contenu d'une conférence tenue à Poitiers en 1893 sur l'Alliance Française par le jeune historien Henri Hauser qui insiste lourdement sur les avantages économiques procurés par une meilleure diffusion de la langue française. Mais cette rhétorique rencontre un assez faible écho en dépit de tentatives répétées pour établir des liens plus étroits entre l'Alliance et les milieux du commerce. Alors que le secteur de l'édition, et notamment Armand Colin qui y joua un rôle très important jusqu'à sa mort en 1900, est très présent dans l'Alliance, les industriels et grands négociants sont peu attirés, à quelques exceptions près, par exemple, la famille Arnavaux fabricants de savon à Marseille, et les milieux patronaux du Nord.

Les préoccupations économiques cèdent le pas à des considérations plus politiques qui s'inscrivent dans un contexte de compétitions multiformes entre grandes nations (avec l'Allemagne et l'Italie tout particulièrement) privilégiant le domaine culturel. Ce dernier est

perçu, dans son affirmation et sa conquête, comme un capital de puissance de nature à renforcer le crédit politique d'une nation. C'est sur cette conception que va se développer dans la première moitié du XX^e siècle une véritable diplomatie culturelle avec la multiplication des missions universitaires, l'organisation des grandes expositions (exposition coloniale de 1931), les aides accrues à la diffusion du film commercial et l'attention portée au rayonnement littéraire.

Mais aujourd'hui, une telle conception apparaît très datée, et les défis sont d'un autre ordre. Ce qui naguère était vécu comme une épopée est source aujourd'hui d'interrogations et d'examen de conscience. Le contexte linguistique a lui aussi évolué. Si, nous l'avons rappelé un peu plus haut, l'avenir démographique de la francophonie passe par l'Afrique, on ne peut se contenter d'attendre en spectateur la réalisation de cette perspective. La francophonie de demain évoluera dans des contextes nationaux souvent multilingues ; il faut s'en réjouir car l'un des messages de la Francophonie est précisément de dire que ces langues africaines sont elles aussi exceptionnelles. Mais en conséquence l'avenir de la francophonie en Afrique dépendra étroitement d'un relèvement important des niveaux d'éducation accordant toute sa place à la langue française. De la réussite de la scolarisation pour tous, qui est un des objectifs du Millénaire pour le développement (objectif n°2), dépendra l'avenir de notre langue.

Il est essentiel en conséquence, nous y reviendrons, de continuer à soutenir le travail remarquable réalisé par le réseau d'enseignement français à l'étranger qui en 2010 comptait 461 établissements répartis dans 130 pays. Il faudrait y ajouter pour compléter ce tableau les 1 007 Alliances françaises présentes dans 136 pays et les 144 instituts français.

b) La Francophonie définie comme projet institutionnel a volontairement privilégié la culture et la politique

Ce que nous avons rappelé ci-dessus nous permet de mieux comprendre le contexte de la création de la Francophonie, Francophonie avec un « F » majuscule, c'est-à-dire au sens institutionnel et politique du terme.

En 1962 dans la revue *Esprit*, Léopold Sedar Senghor, dans un article intitulé : « *Le Français, langue de culture* », donne une

définition de la Francophonie « *comme cet Humanisme intégral, qui se tisse autour de la terre* ». Il affine progressivement son concept pour en expliciter les contours dans une allocution de 1966, prononcée à l'Université de Laval de Québec, allocution qui est habituellement considérée comme le discours fondateur de la Francophonie : « *Si nous avons pris l'initiative de la Francophonie, ce n'est pas pour des motifs économiques et financiers (...) c'est qu'avant tout, pour nous, la Francophonie est culture* ». En 1969, au cours de la conférence de Niamey, il insiste sur ses intentions : « *La communauté francophone que nous voulons créer sera essentiellement culturelle* ». Voilà des affirmations qui ont le mérite de la clarté.

Toutefois, il ne faut pas tomber dans la caricature : l'économie n'est pas totalement absente de ces réflexions.

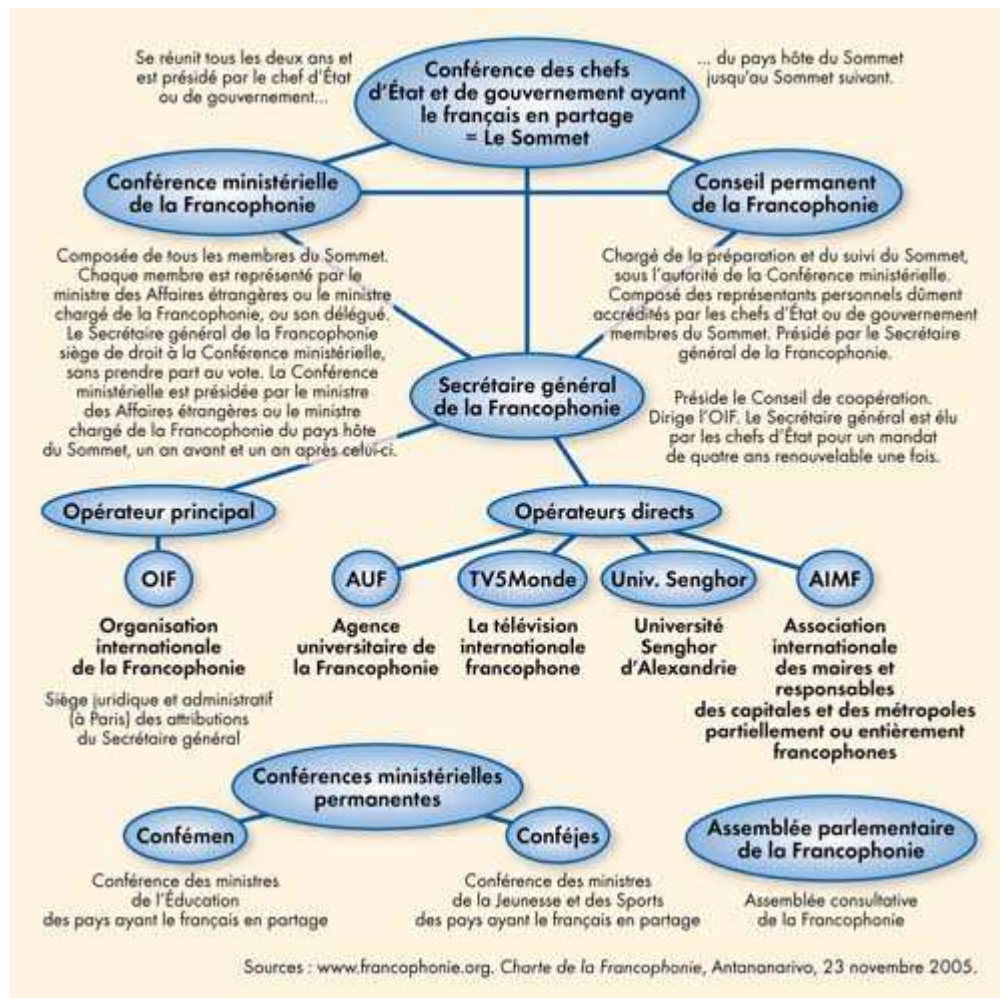
Il est clair tout d'abord que les jeunes Etats francophones ont en arrière-pensée le souci légitime d'assurer leur développement économique. Cette préoccupation, qui n'est pas étrangère à Senghor, est davantage manifeste chez le président tunisien Habib Bourguiba et le président nigérien, Hamani Diori, deux hommes qui vont à partir de 1965, apporter leur soutien actif au projet de Senghor.

Du côté français, l'attitude est plus prudente. Au cours des années 1960, les thèses qui assimilent l'aide au développement à une charge importante et en grande partie inutile pour l'économie et le contribuable français rencontrent un certains succès. En témoigne la popularité du mot d'ordre, « *la Corrèze ou le Zambèze* », du journaliste Jacques Cartier qui multiplie les articles sur ce thème ou encore toute une série d'essais et de pamphlets publiés à cette période, dont notamment celui en 1963 du député Edouard Bonnefous au titre on ne peut plus explicite : « *Les milliards qui s'envolent, l'aide française aux pays sous-développés* ». Ce climat explique les raisons pour lesquelles les milieux officiels français sont dans un premier temps en retrait et expriment une certaine réserve vis-à-vis d'un projet qui leur paraît porteur de deux dangers : être d'une part susceptible d'accroître les charges financières de l'Etat français et d'autre part favoriser une multilatéralisation des liens franco-africains, c'est-à-dire, d'une certaine façon, leur dilution. Mais ces mêmes milieux officiels français demeurent sensibles aux potentialités de maintien et de développement d'une influence culturelle portée par le projet. Le

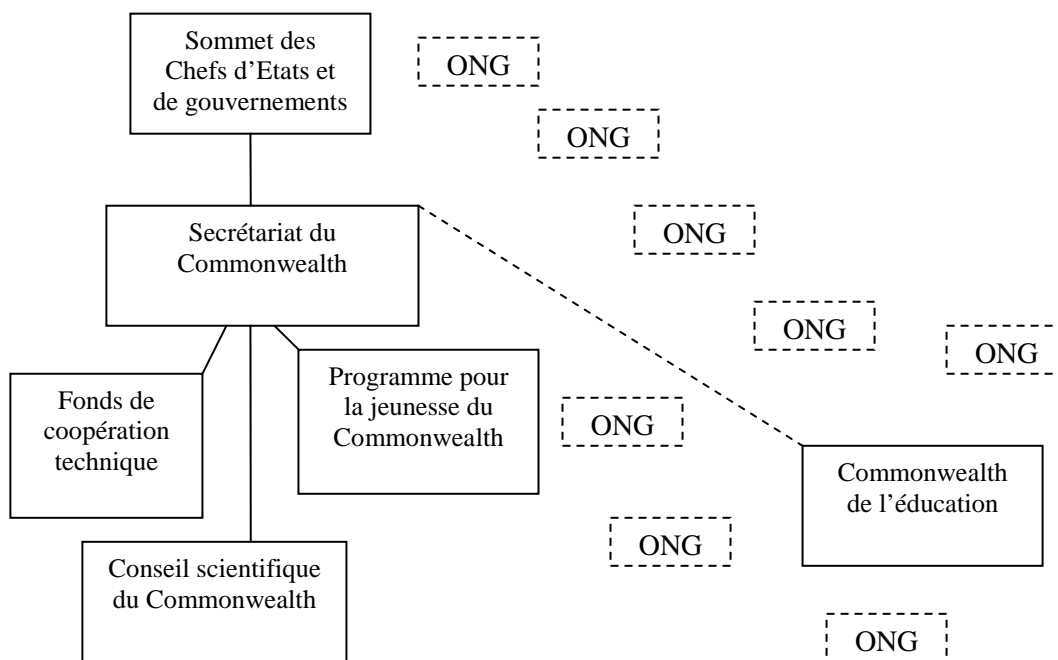
compromis retenu, l'Agence de coopération culturelle et technique (l'ACCT), qui voit finalement le jour en 1970, rappelle plus une Unesco qu'un Commonwealth francophone : c'est une structure relativement légère, au budget modeste, qui rassemble une vingtaine d'Etats.

Jean-Marc Léger, qui fut le premier Secrétaire général de l'ACCT jusqu'en 1973, rapporte que « *l'Agence est née dans un climat de morosité qui ne fut pas étranger à son peu d'autorité politique au départ et aux difficultés qui marquèrent la première année* ». Très vite la question institutionnelle de la Francophonie constitue un leitmotiv, les difficultés essentielles tenant, selon l'analyse développée dans ses mémoires par l'ancien directeur de cabinet de Senghor, Christian Valantin, au principe de collégialité qui régissait l'agence (le secrétaire général et ses deux adjoints) et au vide politique.

Une fois encore, l'action de Senghor fut déterminante qui milita pour que l'on donne à la Francophonie une dimension politique. Il eut finalement gain de cause et en 1986, se tint à Versailles la première Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement ayant en commun l'usage du français, un sommet qui se réunira à nouveau sous cette forme l'année suivante puis ensuite tous les deux ans. Ces sommets accentuèrent l'affirmation politique de la communauté francophone et initièrent un certain nombre de réformes institutionnelles qui donnèrent à la Francophonie la structure que nous lui connaissons aujourd'hui. La réforme la plus importante fut la création d'un Secrétariat général de la Francophonie lors du sommet de Cotonou en 1995 et l'élection du premier Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, lors du sommet suivant en 1997 à Hanoï. L'organigramme ci-dessous résume l'organisation de la Francophonie issue de la nouvelle Charte de la Francophonie adoptée lors du sommet de Tannanarive en 2005.



Cet organigramme rapproche l'organisation de la Francophonie de celle du Commonwealth qui comporte lui-aussi un Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement et un Secrétariat général.



Mais cette similitude, essentiellement organisationnelle, reste limitée. A la différence de la Francophonie, le Commonwealth des Nations est dès sa création en 1947, éminemment politique et n'a jamais fait de la promotion de la langue et de la culture sa raison d'être. Par ailleurs, dans l'esprit du Commonwealth, et cette antienne est récurrente dans ses actes, l'établissement des liens et de réseaux entre les citoyens du Commonwealth est aussi important que ceux établis entre les gouvernements. Autre différence, si les deux organisations promeuvent les pratiques démocratiques au sein de leurs pays membres, l'approche en est différente : pour le Commonwealth, le développement est le moyen privilégié pour l'extension de la démocratie (l'une découle naturellement de l'autre) alors que pour la Francophonie les deux notions sont plus à considérer sur le même plan, sans lien de cause à effet, et la Francophonie met du reste davantage l'accent sur la pluralité des pratiques démocratiques.

Sur les 75 membres que compte la Francophonie et les 54 du Commonwealth, 11 sont communs aux deux organisations : Cameroun, Canada, Chypre, Dominique, Ghana, Maurice, Mozambique, Rwanda, Sainte-Lucie, Seychelles et Vanuatu. Ces dernières années, l'OIF et le Commonwealth cherchent à renforcer leurs relations en vue d'accroître l'impact de leurs activités respectives. Les deux Secrétaires généraux se rencontrent au moins une fois chaque année et chacun d'entre eux est invité au Sommet de l'autre organisation. D'un point de vue financier, le budget du

Commonwealth n'atteint pas le double celui de l'OIF alors même que la population concernée représente plus du double ; l'effort rapportée à la population est donc moindre, ce qui s'explique par le rôle plus important joué dans le Commonwealth par les ONG et la société civile.

c) Des tentatives tardives et timides pour créer une Francophonie économique

Dans son livre sur « Une histoire de la Francophonie (1970-2010) » auquel nous avons déjà fait référence, Christian Valantin, l'ancien directeur de cabinet du Président Senghor, consacre un chapitre à l'économie et la francophonie qui s'ouvre par le paragraphe suivant : *« Il y a longtemps que la Francophonie cherche à concilier sa propre philosophie avec l'économie. L'ex-ACCT a lancé des programmes qui ont tous été abandonnés au fil des années. En 1987, au Sommet de Québec, un forum francophone des affaires a été créé, mais qui n'a jamais rien fait. Le Sommet de Hanoï qui avait mis à son ordre du jour l'espace économique francophone n'a rien donné. En 1999, une Conférence des ministres francophones en charge de l'Economie et des Finances s'est réunie à Monaco, qui n'a pas eu de suite ».*

Ce jugement apparaît d'une grande sévérité.

Le Forum francophone des affaires (FFA), créé en 1987, est l'unique organisation économique reconnu par le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement francophones. Il a pour mission de fédérer les acteurs économiques des pays francophones et de faciliter le développement des relations et des échanges entre acteurs économiques publics et privés. Doté d'institutions permanentes, il est organisé en comités nationaux qui représentent les entreprises de chaque pays, et est divisé en secteurs d'activités. Il est financé par les cotisations de ses adhérents (50 000 membres en France) et par les subventions d'Etat et d'organismes multilatéraux.

Le FFA organise chaque année les Assises de la Francophonie, lieu de rencontre des entreprises et d'échanges entre décisionnaires. Il édite une revue mensuelle tirée à 180 000 exemplaires et décerne annuellement un prix de la francophonie économique qui récompense une entreprise francophone qui s'est illustrée de manière exemplaire dans l'un des domaines de la gestion. Il a pour

principale ambition d'être un accompagnateur des entreprises du Nord vers le Sud, un réseau qui permet aux entreprises de se mettre en maillage. Bien sûr, ces différentes actions peuvent être jugés assez modestes mais elles témoignent en tout cas d'une tentative de prise en considération d'un espace économique francophone.

Le Sommet de Hanoï de 1997 a insisté sur « *la nécessité de renforcer la dimension économique de la Francophonie* » et appelé de ses vœux un « *un plan d'action autour de la notion de développement d'un espace de coopération économique francophone* », ce qu'a tenté de mettre en œuvre la première Conférence des ministres francophones de l'économie et des Finances réunie à Monaco en 1999. Les résultats n'ont guère été probants mais au cours de cette conférence, et dans la perspective des négociations commerciales multilatérales à venir à l'OMC, les ministres ont affirmé leur volonté de concertation pour que le système commercial intègre mieux la diversité culturelle. Et cette concertation a joué un rôle très important par la suite dans le succès de la notion d'exception culturelle obtenue de l'OMC.

Christian Valantin donne une explication à ce relatif échec de la Francophonie à intégrer l'économie : « *Confondre économie et affaires est impensable en Francophonie. Qu'il y ait des hommes et des femmes d'affaires en francophonie, c'est-à-dire dans le monde francophone, rien de plus normal. Mais c'est un univers qui ne poursuit pas les mêmes objectifs que la Francophonie* ». Pour Christian Valantin, il serait vain de chercher à réconcilier deux mondes par essence si différents. Un antagonisme qu'il est difficile aujourd'hui de défendre.

Car, volens nolens, la Francophonie a diversifié ses préoccupations et se soucie désormais de plus en plus du développement économique de ses membres, de la lutte contre la pauvreté, de développement durable, et a investi la sphère économique. Elle l'a d'abord fait à la manière d'un Monsieur Jourdain, c'est-à-dire de manière plus pragmatique que consciente, comme une conséquence d'un projet politique qui la confrontait chaque jour à des enjeux économiques mondialisés. Force est de constater que l'OIF est aujourd'hui reconnue comme un acteur important du développement. Et l'une des justifications de sa présence est de poser clairement l'existence d'un autre modèle que celui anglo-saxon dominant, un autre modèle qui s'appuie sur les valeurs et les idéaux défendus par la Francophonie.

B. L'économie : une prise de conscience d'un nouveau champ à investir pour la Francophonie

Une mise à l'écart de l'économie de la part de la Francophonie n'est plus adaptée à l'évolution du monde, et ce pour au moins trois raisons.

a) En raison du développement des industries culturelles et du besoin de diversité

Culture et économie ont considérablement resserré leurs liens au cours de ces dernières décennies. La culture est devenue un secteur économique important dans toutes les économies développées, que ce soit en termes de chiffre d'affaires ou d'emplois ; les échanges internationaux de biens culturels sont l'un des secteurs les plus dynamiques de l'économie mondiale. Et le combat pour la diversité culturelle, l'une des valeurs principales que défend la Francophonie, passe nécessairement désormais par des considérations économiques.

Car le risque est grand d'une uniformisation –et donc d'une banalisation- de l'offre culturelle mondiale. En matière d'industries culturelles, les Etats-Unis ont une place unique et sont un leader incontesté dont les exportations de produits et services culturels progressent à un rythme d'environ 10 % par an. Contrairement à la France, la diplomatie culturelle est avant tout l'apanage d'entreprises privées, le rôle de l'Etat fédéral se résumant pour l'essentiel à des actions afin d'obtenir l'ouverture des marchés étrangers, comme il l'entreprit par exemple, pour le marché européen, avec les accords Blum-Byrnes de 1946.

Cette force n'est donc pas nouvelle, mais avec la mondialisation et le basculement dans le numérique, cette logique de domination est encore accentuée. Quelques chiffres peuvent résumer à la fois les enjeux et les menaces. Les Majors américains de la musique (Sony music, Universal, BMG, EMI, Warner) contrôlent 80 % du marché mondial, les Majors américains du cinéma (Warner, Sony, Universal, Disney, Paramount, Fox) en maîtrisent 85%. Cette efficacité, explique Frédéric Martel, dans son livre « *Mainstream* » sous-titré explicitement « *Enquête sur cette culture qui plaît à tout le monde* », trouve ses racines dans l'obsession des Majors à multiplier et élargir leurs marchés, quitte au besoin à fabriquer de plus en plus de produits « universels » formatés pour plaire à tout le monde, partout dans le monde, et à en atténuer l'américanité. C'est

en quelque sorte l'équivalent du « globish » que nous évoquions en matière de langue.

Face à cette vague américaine, résister est très difficile. Certains pays émergents ont cependant l'ambition de produire et de défendre leurs contenus. Peu de pays y arrivent avec un certain succès ; c'est le cas toutefois de la Chine, l'Inde (Bollywood), le Brésil et l'Arabie Saoudite (Al Jazeera). La plupart des autres doivent se contenter d'importer des images et des sons en dépit parfois d'une créativité nationale riche. L'enjeu est pourtant vital : l'importance des industries culturelles est telle aujourd'hui que les pays qui ne peuvent les développer sont à terme condamnés à devenir des cultures de musée confinées à l'exotisme.

On ne peut se satisfaire de cette situation. Et il ne faut pas sous-estimer la peur de l'uniformité qui accompagne la mondialisation, les rapprochements qu'elle implique étant parfois perçus comme une menace pour les identités. Cette peur s'exprime de différentes façons mais l'une des plus spectaculaires est de faire des objets culturels la cible directe d'actes de violence alors que jusqu'à présent ils n'en étaient le plus souvent que les victimes collatérales. L'acte le plus emblématique reste sans doute la destruction en mars 2001 des Bouddhas de Bâmiyân, une vallée du centre de l'Afghanistan. Ces Bouddhas, qui avaient traversé plus de quinze siècles, ont été détruits par les Talibans à coups d'explosifs et de tirs d'artillerie. La Directrice générale de l'Unesco commentait ainsi cette action : « *Lorsque les gens veulent diviser les peuples, ils s'en prennent à la culture* ».

Le combat pour la diversité culturelle, menée par la Francophonie, a remporté une victoire majeure avec l'adoption en 2005 par la Conférence générale de l'UNESCO de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Cette Convention s'inscrit dans la lignée du discours sur l'exception culturelle qu'un certain nombre de pays, dont au premier rang la France, avait réussi à imposer dans les années 80 dans les négociations de l'OMC. A cette notion d'exception culturelle, connotée comme trop défensive, il a été jugé préférable d'y substituer celle de diversité culturelle, plus positive. La Convention reconnaît « *la double nature économique et culturelle* » des activités, biens et services culturels et défend l'idée selon laquelle « *parce qu'ils sont porteurs d'identités, de valeurs et de sens, ils ne doivent pas être traités comme ayant exclusivement une*

valeur commerciale ». Il en découle le droit pour chaque Etat de mettre en œuvre des politiques destinées à promouvoir les expressions culturelles (article 7 de la convention) comme celles destinées à les protéger (article 8 de la convention). Cet exemple est une bonne illustration de l'imbrication entre culture et économie, et de la tentative de lutter contre l'hégémonisme anglo-saxon.

L'OIF en a tiré les conséquences et a développé deux types d'initiatives. Tout d'abord, elle a mis sur pied des séminaires et formations à l'intention des entrepreneurs culturels pour consolider leurs compétences en formulation de projets et gestion d'entreprises. Ensuite, elle a créé un fonds de garantie des industries culturelles, opérationnel depuis 2004, dont l'objet est de faciliter l'accès au crédit pour les entreprises privées opérant dans les secteurs de la culture. Ce fonds octroie en effet des garanties à hauteur de 70% aux établissements de crédit qui financent des projets d'entreprises culturelles dans les pays bénéficiaires à savoir, à ce jour, le Maroc, la Tunisie, le Burkina Faso, le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Pour sa part, le Québec a créé en 1995 une société para-publique, la SODEC, qui relève du ministre de la culture et dont l'objet est de promouvoir et de soutenir les industries culturelles. Elle fonctionne comme un guichet unique pour les domaines du livre, de la musique, du cinéma, de la production télévisuelle et des métiers d'art. Son ambition revendiquée est de parler à la fois de création artistique et d'affaires. Elle met à disposition des entreprises des outils financiers (investissement au projet, subventions, aides remboursables notamment) leur permettant de s'engager dans la création, la production, la diffusion et l'exportation des œuvres. Son taux de retour des aides est de 30 à 40 %, ce qui est considéré comme un bon chiffre dans ces secteurs. Elle a été en 2009 l'un des membres créateurs, avec le CNC français, le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel de la Communauté française de Belgique, d'un Fonds francophone d'aide au développement cinématographique.

b) En raison de l'existence d'un lien étroit entre les valeurs de la Francophonie et du développement.

La Francophonie, nous l'avons déjà évoqué, se préoccupe de plus en plus de développement. Et là encore, on retrouve des liens porteurs et positifs entre valeur de la Francophonie et économie.

Au cours des premières années de la décennie 90, beaucoup estimaient que le vent de liberté ayant détruit le mur de Berlin et emporté les gouvernements du bloc soviétique allait irrésistiblement produire des effets comparables en Afrique. La démocratisation, c'était le sens de l'histoire perçue de l'Occident, et il importait de l'accélérer. C'est cette vision qui inspire le discours de la Baule de François Mitterrand en 1990 dans lequel il annonce lier désormais l'aide française à l'avancée du processus démocratique. « *Le vent d'Est a fait plier les cocotiers* » résumait de manière imagée le Ministre de la coopération de l'époque, Jacques Pelletier. Ce lien établi entre démocratisation et développement, on le retrouve par la suite dans les éditions successives de la convention de Lomé qui délimite les relations entre l'Union européenne et les pays dits ACP (Afrique-Caraïbe-Pacifique).

Mais ce lien démocratie-développement a été très vite contredit par les faits : de nombreux pays (comme la Chine ou la Malaisie) connaissent un formidable décollage économique sous des régimes pour le moins autoritaires alors qu'à l'inverse, des pays devenus des références démocratiques, comme le Bénin, rencontrent des difficultés à sortir de la pauvreté.

Cet échec du développement, certains n'hésitent pas à l'expliquer par l'idée d'une « exception africaine » qui voudrait que l'Afrique soit rétive au développement en raison d'un ensemble de traditions et de cultures sociales incompatibles avec toute croissance économique. Or, comme le rappelle avec beaucoup de pertinence Jean-Michel Severino dans son livre « *Le temps de l'Afrique* » qui démythifie ce qu'ils appellent des illusions, il existe des causes objectives au retard de l'Afrique. La décroissance africaine des années 1980 et 1990 n'est pas mystérieuse ou la résultante d'une fatalité africaine, elle s'explique par la conjonction de circonstances particulières et historiquement datées sur lesquelles nous ne reviendrons pas mais que M. Severino développe longuement.

Aujourd'hui, l'environnement économique a changé, et, en dépit de multiples écueils, l'Afrique est parée au décollage. Entre 2003 et 2008, les économies subsahariennes ont d'ores et déjà progressé de plus de 6 % en moyenne contre moins de 2 % pour la zone euro, faisant ainsi apparaître un différentiel de plus de quatre points de croissance par habitant et par an.

Nombreux sont les pays qui l'ont compris comme les Etats-Unis ou la Chine.

Les Etats-Unis, qui sont d'ores et déjà le premier partenaire commercial de l'Afrique, manifestent un intérêt renforcé, depuis les attentats du 11 septembre 2001, pour les hydrocarbures du Nigeria et du Golfe de Guinée, dans une optique de diversification de leurs sources d'approvisionnement.

Mais ce qui m'a tout particulièrement frappée au cours de mes missions et voyages dans des pays d'Afrique, c'est l'importance de la présence chinoise et la visibilité de leurs investissements : des routes, des stades, des palais des congrès grandioses, des bâtiments administratifs... J'ai interrogé mes interlocuteurs africains : tous sont conscients que les entrepreneurs chinois ne sont pas là pour des raisons philanthropiques mais ils se réjouissent qu'ils apportent de l'argent et du savoir-faire.

Les chiffres sont impressionnants. Les investissements chinois directs en Afrique sont passés de 490 millions de dollars américains fin 2003 à 9,33 milliards fin 2009, principalement dans le pétrole, les télécommunications et les BTP. De 2000 à 2008 le commerce sino-africain a connu une croissance moyenne annuelle de 33,5 %. Après une légère baisse en 2009 en raison de la crise financière internationale, les échanges ont repris leur essor avec une augmentation de plus de 43,5 % en 2010 par rapport à 2009. Les exportations de la Chine vers l'Afrique sont constituées de textiles, de biens d'équipement, de véhicules de transport et de produits alimentaires. Inversement, les importations sont majoritairement composées de matières premières, et en premier lieu de pétrole (70 % en valeur des importations chinoises) en provenance principalement d'Angola, de Guinée équatoriale, du Soudan, du Congo Brazzaville.

Aujourd'hui, les Chinois sont intéressés par l'accès aux matières premières mais ne considèrent pas les Africains comme de véritables partenaires et n'ont pas d'exigence en terme de bonne gouvernance et de démocratie.

A l'évidence, la Francophonie, par les valeurs qu'elle défend, a une autre conception du développement qui dépasse la seule et unique acceptation économique. Même si leur impact sur la croissance est difficile à quantifier, l'existence d'un Etat de droit, l'exigence

démocratique de la participation pleine et entière de tous les acteurs de la société à l'écriture d'un pacte social sont à terme autant de facteurs de stabilité et d'instruments d'adhésion et de participation, sans lesquels une société ne peut parachever son développement. Mais si la démocratie est une valeur en soi, elle ne saurait être importée dans des fourgons étrangers. Il ne peut y avoir de démocratie dans un pays sans démocrates et sans combat démocratique. L'enjeu en est également l'accroissement de la richesse collective et une amélioration générale de la qualité de vie des citoyens.

La volonté de faire du français un outil de promotion et de développement a été au cœur de la décision du gouvernement français en 1999 d'appliquer au-delà des pays dits du « champ » (c'est-à-dire les anciennes colonies françaises francophones) les instruments de financement qui leur étaient jusque là réservés par le ministère de la coopération. On substitua à ces pays du champ une Zone de solidarité prioritaire (ZSP) qui incluait désormais des pays non francophones répondant à des critères spécifiques de développement. Cette conception entraîna également la conception et la mise en œuvre de projets financés par un nouvel instrument financier adapté, le Fonds de solidarité prioritaire. La nécessité de toucher ce qu'on a appelé de nouveaux publics, différents des écoliers et des étudiants, fut également intégré comme une priorité ; y étaient inclus les hommes d'affaires.

De même, la création en 2009 de la Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats au sein du Ministère des Affaires étrangères français a permis de placer la politique du français au plus près des autres enjeux globaux que sont l'économie, le développement, l'attractivité, les biens publics mondiaux, l'évolution de la gouvernance internationale.

c) En raison de l'importance accrue de l'économie pour l'avenir de la Francophonie.

L'ambition pour la Francophonie, en ces temps de mondialisation accélérée, est également de créer un espace de préférence, vecteur à la fois d'influence et de croissance.

Une entreprise est présente sur un marché parce qu'il existe une demande, et non parce que la langue entre le fournisseur et le client est la même. Mais une langue commune peut jouer un rôle de

facilitateur. Si cela n'est pas déterminant pour les grandes entreprises, cela l'est de manière importante pour les échanges entre petites et moyennes entreprises. Les affaires, c'est beaucoup de relationnel, et le relationnel passe par la langue : on vend toujours mieux dans la langue du client. Maîtriser l'anglais seul n'est pas synonyme de succès ; de plus en plus d'entreprises comprennent qu'elles ont intérêt à privilégier la connaissance de deux ou trois langues. On estime ainsi que plus de 70 % des Chinois ou des Sud-Africains qui apprennent aujourd'hui le français le feraient pour développer des relations avec l'Afrique francophone.

Pour illustrer cette thèse sur l'existence d'un lien entre affaires et langue, mon collègue, M. Alain Cousin, président d'Ubifrance, aime à prendre l'exemple de la consommation du vin français en Belgique. Le vin français représente ainsi 65% du vin consommé en Wallonie/Bruxelles et seulement 34% des vins consommés en Flandre. Une différence que l'on peut expliquer par la langue.

Des études plus poussées montrent toutefois qu'il est difficile d'établir un rapport mécanique entre investissements français directs à l'étranger (IDE) et francophonie. Certes, les liens culturels et linguistiques sont influents dans les décisions d'investissements et d'implantations françaises et peuvent faire basculer une décision vers tel pays plutôt qu'un autre. Ainsi, la France bénéficie du statut de premier investisseur au Congo-Brazzaville, au Gabon et en Côte d'Ivoire. Néanmoins, ces liens ne sont pas les déterminants premiers de l'investissement qui tiennent habituellement soit à la recherche d'une optimisation des coûts, soit à la volonté de conquête de nouveaux marchés. Ainsi, le Nigeria concentre à lui seul plus d'IDE français que l'ensemble des pays de la zone franc, en raison bien évidemment de son potentiel énergétique. Si dépendance il y a, elle existe plus dans le sens de l'Afrique de l'Ouest francophone à l'égard des investissements français (qui représentent en stock 40 % de l'IDE dans la zone franc) que dans le sens contraire. Et du reste, nous l'avons évoqué, l'Afrique s'ouvre progressivement à de nouveaux partenaires économiques : la Chine, l'Inde et le Brésil et dans une moindre mesure la Russie.

Ce lien entre langue et affaires apparaît toutefois particulièrement important en période de crise. L'exemple de la politique publique française pour la promotion de notre langue en est une bonne illustration. Dans son intervention devant les Etats généraux de la promotion du français dans le monde en 2011, un représentant du

Ministère des Affaires étrangères a rappelé que premier choc énergétique de 1973 incita son Ministère à cibler les pays pétroliers à travers un « programme prioritaire » auquel les milieux économiques français furent invités, avec un certain succès, à s'associer. Les grands contrats d'équipements favorisés par le rente pétrolière furent assortis d'offres de formation scientifique et technique qui virent arriver en France des centaines d'ingénieurs à qui étaient offerts des pré-stages linguistiques intensifs, dans des conditions d'accueil favorables.

Toutes les études le montrent, les jeunes non-francophones qui décident aujourd'hui d'apprendre le français ne le font pas seulement dans l'idée d'acquérir une culture aussi prestigieuse soit-elle, mais aussi et sans doute d'abord avec l'idée que cette formation sera un plus pour accéder à des parcours universitaires d'excellence et favoriser leur insertion professionnelle. Le succès des formations francophones dépend de plus en plus de la perception du français par les jeunes comme atout dans leur future vie professionnelle. C'est ce qu'a répondu la délégation cambodgienne de l'APF en réponse à notre questionnaire : « *Dans la mentalité des jeunes, l'anglais est un atout pour la recherche d'un emploi, ce qui n'est pas le cas du français, sachant bien qu'il manque de débouchés francophones* ». A contrario, la délégation roumaine considère que l'importance des investisseurs français en Roumanie est un facteur important de soutien à l'apprentissage du français. « *Le français, langue de réussite* » est d'ailleurs un slogan de plus en plus mis en avant par les institutions francophones.

Encore faut-il, nous y reviendrons, que les entreprises d'origine francophone jouent le jeu. Ainsi, lors d'une mission en Arménie, il m'a été assuré qu'un grand groupe français présent dans ce pays faisait passer ses entretiens d'embauche à des étudiants diplômés d'un double cursus d'études supérieures français-arménien ... en anglais

L'exemple de l'Inde est également intéressant à étudier. L'ouverture de l'économie indienne au cours des années 90 a entraîné une augmentation régulière des échanges entre la France et l'Inde et a favorisé diverses coopérations, notamment dans le secteur industriel sous formes de transferts de technologies ou d'alliances. Selon le témoignage de Anuratha Wagle, le chef du département de français et d'études francophones de l'Université de Goa, on observe dans ce scénario que la langue française devient un

atout pour ceux qui travaillent ou souhaitent travailler dans le secteur économique, dans les entreprises françaises et francophones d'import-export, dans les banques et les hôtels. Les Indiens ayant un bon niveau de français commencent à trouver des débouchés dans des entreprises en tant que secrétaires bilingues, traducteurs, informaticiens et cadres, sans parler de la masse des jeunes qui participe à la vague d'externalisation des services, surtout ceux qui travaillent dans les centres d'appels parfois mêmes en prenant un prénom à la française ! Cette francophonie « économique » est d'autant plus à considérer que la francophonie « maternelle » c'est-à-dire celle liée aux relations historiques entre l'Inde et la France s'affaiblit, comme l'illustre l'exemple de Pondichéry où sur 800 000 habitants que compte la ville dont 7000 Franco-Pondichériens, seulement quelques 300 personnes utilisent le français dans les échanges quotidiens, dont guère plus d'une centaine avec une maîtrise courante.

Pour toutes ces raisons, la Francophonie doit investir le domaine économique, ce qu'elle a au demeurant commencé à faire.

II. La nécessité pour la Francophonie de développer une approche économique

Nous avons retracé dans la première partie ce long éveil de la Francophonie à l'économie et la nécessité vitale de renforcer la Francophonie. J'emploie à dessein le terme « renforcer » car nous ne partons pas d'une table rase : des initiatives multiples et éparses existent qu'il importe de rendre plus efficaces et plus visibles.

A. Des initiatives multiples et éparses existent

a) La défense de la langue française au sein de l'entreprise

Selon une enquête menée en France par le Centre d'études de l'emploi, le travail d'un salarié sur quatre implique de parler ou d'écrire dans une langue étrangère (à près de 90% l'anglais) ; cette proportion s'élève à un sur trois pour les compétences dites réceptives. Par ailleurs, un tiers des salariés amenés à pratiquer une langue étrangère au travail l'utilisait pour communiquer à l'intérieur de l'entreprise, avec leurs collègues ou leurs supérieurs hiérarchiques.

Conscient que l'argument d'avoir une langue utilitaire au sein de l'entreprise pouvait servir de justifications à de nombreuses dérives et entraîner comme le dénonce régulièrement Jean-Loup Cuisiniez, - un syndicaliste de la CFTC particulièrement actif dans le combat linguistique- souffrance, acculturation et problème de sécurité, le législateur français a estimé utile d'intervenir pour préciser les droits linguistiques des consommateurs et des travailleurs. La loi du 4 août 1994, dite « loi Toubon », porte sur l'usage de la langue et non sur son contenu ; elle concerne principalement les situations de consommation et de travail. Dans ce dernier domaine, un employeur a l'obligation de rédiger en français tout document comportant des obligations pour les salariés (contrat de travail, règlement intérieur...) ou des dispositions dont la connaissance est nécessaire à celui-ci pour l'exécution de son travail.

Cette loi, d'abord ignorée, a donné lieu à jurisprudence à partir de 2006, traduisant bien le fait que travailler dans une langue étrangère ne concerne pas uniquement quelques hauts dirigeants polyglottes mais s'étend désormais, comme l'illustrent les statistiques citées ci-dessus, à toutes les strates de la hiérarchie, et notamment, par

logiciels interposés, aux techniciens dont l'activité fut souvent à l'origine de ces nombreux arrêts imposant la traduction de logiciels en français. L'idée est communément admise aujourd'hui que la langue pratiquée dans l'entreprise fait partie des conditions de travail des salariés et a une dimension économique incontestable, notamment en terme de productivité et de sécurité. « Un collectif intersyndical pour le droit de travailler en français en France » a même été créé, animé par M. Jean-Loup Cuisiniez. Il ne s'agit pas bien sûr de remettre en cause l'intérêt des compétences linguistiques au sein des entreprises. Mais petit à petit, ces dernières commencent à se sentir sensibilisés par l'usage du français, considéré comme un élément déterminant du climat social.

Ainsi, Axa Assistance, qui de par son activité emploie des personnes pratiquant plusieurs langues, a mis sur pied une commission paritaire de terminologie, qui assure une veille terminologique et se réunit régulièrement pour étudier la pertinence de certains termes utilisées au sein de l'entreprise ; elle garantit que les mots utilisés sont bien compris par tous. Un des membres de cette commission participe depuis 2009 aux travaux de la Commission de terminologie du Ministère de l'Economie et des finances.

Ce type de législation protectrice du français dans les entreprises n'est pas propre à la France. On la retrouve également au Québec avec la Charte pour la langue française adoptée dès 1997 par l'Assemblée nationale québécoise. Cette charte, qui consacre le droit fondamental de tout Québécois de travailler en français, comprend notamment une dizaine d'articles sur la langue du travail et une vingtaine sur la « francisation » des entreprises afin de faire respecter ce droit. Un organisme, l'Office québécois de la langue française accompagne le processus de francisation des entreprises, sanctionné par la remise d'un certificat, et en module au besoin, au cas par cas, certaines exigences. Il examine notamment la connaissance du français des dirigeants et du personnel, ainsi que la langue de travail, l'affichage interne des documents de travail, les communications externes et l'affichage public.

Le Ministère français des Affaires étrangères et européennes a été pour sa part à l'initiative d'un portail Internet « Oui, je parle français dans mon entreprise » qui offrait des analyses, des contacts et des contenus pour les entreprises françaises et étrangères, ainsi que leurs salariés, et destinés à leur permettre de développer le

multilinguisme et l'usage du français dans le cadre de leurs activités. Cette initiative a été reprise depuis 2011 sur le site de l'Institut français.

La diversité linguistique se défend donc également dans les entreprises.

b) La volonté de structurer un espace économique francophone en créant des réseaux

Un consensus s'ébauche aujourd'hui selon lequel la Francophonie doit porter des combats économiques. Tout le monde reconnaît par exemple qu'il n'est certainement pas neutre en terme de compétitivité économique pour une entreprise francophone de pouvoir ou non déposer ou contester un brevet en français.

Mais des réflexions surgissent également ici et là sur la nécessaire mutualisation d'outils entre entreprises (communication et marketing par exemple...), sur des complémentarités à imaginer dans les stratégies de production et de commercialisation, sur des synergies à élaborer entre acteurs publics et privés francophones. L'ambition de ces réflexions est de promouvoir des modes d'organisation du secteur privé et de régulation de l'activité économique privilégiant entre acteurs de la Francophonie autant la coopération que la concurrence.

Dans cet esprit, l'action de l'OIF en matière économique, même si elle est encore à développer, s'amplifie et se diversifie. Quatre domaines d'interventions sont particulièrement privilégiés.

Le premier a pour but de favoriser le développement et l'ancrage d'une économie solidaire de proximité, c'est-à-dire promouvoir des actions de terrain au profit d'un nombre significatif de petites ou très petites entreprises, d'équipements artisanaux et commerciaux et de services aux particuliers. Cela s'est traduit par plusieurs initiatives : le Programme spécial de développement depuis 1975, ou plus récemment le Programme d'appui au développement local et le projet Economie de proximité/microfinance. Visant toujours à soutenir les projets des communautés de base et de valoriser les schémas de développement local à fort potentiel d'effets multiplicateurs, un nouveau programme francophone d'appui au développement local (Profadel) a été lancé à partir de janvier 2012 qui vise à impliquer les communautés de base des zones rurales et

périurbaines dans la formation, la gestion et la maintenance de projets locaux créateurs d'emplois et de richesse.

L'OIF contribue également au renforcement de l'expertise de haut niveau en négociation commerciale. Ainsi un projet est mené conjointement avec le Secrétariat du Commonwealth qui permet d'affecter des experts qualifiés auprès des pays concernés ainsi que de leurs organisations économiques régionales pour former les cadres et fonctionnaires chargés du commerce extérieur. Ce projet, engagé depuis 2005, a été reconduit pour la période 2011-2015. De même, un autre projet, mené cette fois en association avec l'Organisation mondiale du commerce, propose des formations pointues d'experts francophones en négociations d'accords commerciaux ; ce projet s'adresse aux cadres supérieurs des ministères du Commerce et des établissements bancaires et financiers des pays francophones en développement.

Troisième domaine, l'aide à l'accès aux financements internationaux a pour objet d'améliorer la visibilité et la circulation de l'information sur les marchés générés par l'aide publique au développement. Le projet de l'OIF « Accès au marché de l'aide publique au développement » a ainsi pour vocation de permettre aux entreprises de disposer de l'information sur les marchés porteurs offerts par ces financements, de connaître les démarches et les procédures à suivre auprès de chaque bailleur de fonds, de mieux les préparer à répondre aux appels d'offres identifiés et de monter des partenariats.

Enfin, un dernier domaine d'action économique de l'OIF concerne l'aide à des intégrations régionales par la production de divers rapports mettant en avant les opportunités commerciales de zones identifiées : Afrique de l'Ouest, Afrique centrale. Notons dans ce dernier domaine l'importance qu'il convient d'accorder à la production de normes juridiques et techniques communes comme accélérateur de coopération économique.

Ces actions au niveau de l'OIF se combinent avec des actions d'autres réseaux qui travaillent sur la zone francophone. En France, par exemple, on retrouve les acteurs traditionnels que sont Ubifrance, l'Agence française de développement mais aussi des acteurs plus nouveaux comme les chambres de commerce et d'industrie ou les régions.

Une Conférence permanente des Chambres consulaires africaines et francophones, née en 1973, multiplie également les initiatives pour enrichir la notion de francophonie économique : adoption en 2009 d'une Charte des droits fondamentaux des petites et moyennes entreprises africaines, promotion et développement de « grappes d'entreprises » dans l'espace francophone... Cette association organise une coopération entre les chambres consulaires nationales et locales de 24 pays africains francophones et les membres des trois réseaux consulaires français (chambres d'agriculture, chambres des métiers, chambres de commerce et d'industrie), la Fédération des chambres de commerce et d'industrie belges et la Chambre de commerce et d'industrie du Québec.

Cette diversité et cette vitalité se retrouvent au niveau de la société civile. Diverses associations –au nombre de soixante-trois- sont accréditées auprès de l'OIF. Parmi elles, certaines correspondent à des groupements professionnels. La plus connue d'entre elles est bien sûr la Fédération internationale des professeurs de français, mais on recense aussi : l'Association francophone des experts de la coopération technique internationale, l'Association francophone internationale des directeurs d'établissements scolaires, l'Association internationale des sociologues de langue française, l'Association du notariat francophone, l'Association internationale des technologies biomédicales, la Conférence internationale des Barreaux, la Francophonie syndicale (qui regroupe divers syndicats de Belgique, du Canada, de France, du Congo, de Côte d'Ivoire et du Sénégal), la Fédération internationale des musiciens, le Secrétariat international des infirmières et infirmiers de l'espace francophone, l'Union internationale de la presse francophone.

Et à côté de ces groupements dont l'accréditation auprès de l'OIF peut être perçue comme un gage de valeur opérationnelle, d'autres associations professionnelles se sont créées de manière plus ou moins sui generis, fruits de volontés individuelles, rassemblées autour de la langue française. Plus hétérogènes, ces associations sont difficilement appréciables sur le plan des actions qu'elles peuvent mener : certaines sont dynamiques, d'autres plus obscures. Citons cependant l'Association francophone de comptabilité créée en 1979 qui regroupe des enseignants et chercheurs dans les disciplines de la comptabilité, l'Association francophone de gestion des ressources humaines, l'Association francophone des experts et consultants de la coopération technique internationale, l'Association francophone des soigneurs animaliers, l'Association

internationale francophone des bibliothécaires et documentalistes, l'Association internationale des Librairies francophones, la Fédération des associations francophones des vétérinaires pour animaux, la Fédération francophone des coachs professionnels, la Société francophone de Médecine buccale et de chirurgie buccale.

c) Un contexte porteur lié au développement du numérique

On le constate, l'importance accrue accordée à la francophonie économique s'appuie à la fois sur le droit, les initiatives de la société civile, et la volonté de la Francophonie ne pas limiter la lutte contre la pauvreté à des thèmes institutionnels, comme la bonne gouvernance.

C'est ce mouvement qu'il convient d'encourager. Le moment est propice. Des doutes sur l'omniprésence de l'anglais surgissent. En 2011, un linguiste britannique, Nicholas Ostler a publié un livre au titre explicite « The last Lingua Franca - English until the return of Babel ». La thèse défendue par ce livre est originale, voire provocatrice : l'anglais comme langue de communication universelle va bientôt disparaître du fait des progrès constants de la traduction automatique. Aucune autre langue universelle ne le remplacera, chacun au contraire reviendra à sa langue maternelle : ce sera un retour à l'état de Babel mais chacun, grâce à la technologie, sera à même de se comprendre. La langue universelle deviendra la traduction.

Sans me prononcer sur le caractère prophétique de cette thèse, force est de reconnaître que les nouvelles technologies, et notamment Internet, occupent désormais une place essentielle dans la circulation des connaissances. Internet est né et s'est développé aux Etats-Unis, ce qui explique l'hégémonie de l'anglais sur Internet à ses débuts. Mais il n'en est plus de même aujourd'hui : le taux de pages en ligne anglophones a décliné de 75 % en 1998 à 45 % en 2008. Parallèlement, le français est passé pour ces mêmes dates de 2,81% à 4,4 % ; c'est la troisième langue la plus utilisée, après l'allemand (5,90 % des pages Internet en 2007) mais avant l'espagnol (3,8 % des pages Internet). La langue française se distingue par une très forte présence en certains domaines : le livre et les bibliothèques numériques comportent une grande quantité de documents en français ; les blogs francophones sont nombreux ; le taux de participation à des réseaux sociaux est en forte croissance.

Cette tendance à la pluralité des langues sur Internet devrait s'accroître avec les progrès technologiques qui, contrairement à hier, jouent aujourd'hui en faveur de la diversité. Toutefois la fracture numérique demeure aujourd'hui encore très profonde en terme de contenus (beaucoup plus encore qu'en terme d'accès) : à titre d'exemples, les langues africaines représentent seulement entre 0,06 % et 0,006% du total des pages Internet. Sur Wikipédia, le français, qui a dépassé le million d'articles en septembre 2010, représente encore autant d'articles que les 205 langues les moins représentées réunies ; et plus de la moitié des langues compte seulement moins de 5 000 articles.

Le succès du Forum « e-G8 » qui s'est tenu à Paris en mai 2011, malheureusement tout en anglais, a illustré à quel point le numérique représente un enjeu majeur pour les entreprises. Le nombre d'internautes s'élève à deux milliards dans le monde. Et les petites et moyennes entreprises qui utilisent Internet ont une croissance deux fois supérieure et exportent deux fois plus que les autres.

B. Des initiatives à renforcer et structurer

La Francophonie a su acquérir une forte influence et réussi à forger des instruments relativement efficaces dans de nombreux domaines, la culture, la démocratie, les droits de l'homme. Il faut aujourd'hui, par la même méthode de mise en réseaux, de concertation, de créations de synergie, atteindre les mêmes résultats dans le domaine économique. Les sujets ne manquent pas : de l'accès aux marchés aux transferts de savoir-faire techniques et technologiques en passant par le développement des flux d'investissements.

a) Attirer et former les futurs acteurs de l'économie

La première priorité pour la Francophonie économique, c'est de former les futurs acteurs économiques.

La formation des élites et cadres supérieurs est devenue un enjeu majeur de la mondialisation et du développement. Elle s'inscrit dans un environnement de plus en plus concurrentiel entre établissements qui va de pair avec une mobilité accrue des étudiants. Rappelons qu'en 2015, le monde devrait compter 200 millions d'étudiants.

L'Agence universitaire de la francophonie (AUF) joue un rôle essentiel dans le soutien des filières francophones dans les universités étrangères grâce à sa double nature. L'AUF est tout d'abord une association, créée dès 1961, qui regroupe aujourd'hui 781 universités dans 94 pays, universités qui sont entièrement ou partiellement de langue française. A ce titre, elle organise la coopération entre ces universités, notamment en organisant l'échange d'enseignants de haut niveau pour combler les manques éventuels. Mais l'AUF est aussi depuis 1989 l'opérateur de la Francophonie pour l'enseignement supérieur et la recherche et dispose à ce titre de personnels, près de 450 agents pour 67 implantations rattachées à 9 bureaux régionaux qui couvrent le monde entier, ce qui lui permet de mener des politiques concrètes et pertinentes, adaptées à chacun des partenaires. Elle développe de nombreux projets et l'un des objectifs de sa programmation est de contribuer à former les cadres dont les pays émergents ont besoin. Sa capacité à proposer des parcours diversifiés de formation, à permettre d'intégrer des laboratoires et des réseaux constitue la garantie d'une formation pluriculturelle et plurilingue. On peut citer à titre d'exemples le projet « Horizons francophones », qui permet à de jeunes doctorants d'être formés dans des laboratoires d'accueils et de revenir ensuite à leurs universités d'origine. Ce programme est donc un peu à la Francophonie ce que Erasmus est à l'Europe. Notons que le monde anglo-saxon développe des méthodes similaires, et par exemple la Silicon Valley profite beaucoup des jeunes chercheurs étrangers qui viennent faire leur doctorat à Stanford ou Berkeley.

L'AUF, qui est bien sûr attentive aux filières économiques, soutient un réseau de chercheurs en analyse économique et a créé des observatoires sur les filières à développer en fonction des besoins économiques des pays (tourisme...). Sur les 2000 bourses attribuées annuellement par l'AUF, plus de 15% le sont dans le domaine de l'économie et de la gestion.

Se développent également des antennes internationales des universités francophones, avec des enseignants qui vont donner des cours à l'étranger, qui font de la publicité pour les formations francophones et éventuellement ramènent des étudiants avec eux.

Enfin, les pays francophones doivent être aussi des pays de formation. Selon les chiffres de l'OCDE, la France se situe au cinquième rang des pays d'accueil pour les étudiants étrangers,

avec une part de 6,8% (contre 18% pour les Etats-Unis ; 9,9 % pour le Royaume-Uni ; 7 % pour l'Australie ; 7 % pour l'Allemagne ; 5,2 % pour le Canada). Au total, ce sont plus de 270 000 étudiants qui sont inscrits dans les universités et grandes écoles françaises.

De nombreux dispositifs d'aide sont proposés par le gouvernement français.

La bourse Eiffel, de 1100 euros par mois, concerne chaque année 400 étudiants en master et en doctorat dans trois domaines d'études prioritaires : sciences, économie-gestion, droit et sciences politiques. Les candidatures sont proposées par l'établissement d'accueil.

Les bourses d'excellence Major sont destinées aux anciens élèves étrangers des lycées français à l'étranger pour poursuivre leurs études supérieures en France. Entre 150 et 200 nouveaux étudiants en profitent chaque année. Les candidatures sont proposées par le proviseur du lycée.

Plus originale, le programme « Quai d'Orsay/entreprise » propose à de grandes entreprises françaises de réputation internationale de signer une convention avec le Ministère des Affaires étrangères afin de participer au financement d'une bourse d'étude en France destinée à des étudiants étrangers sélectionnés par les entreprises. Un stage dans l'entreprise conventionné est également offert à l'étudiant. 62 entreprises ont signé à ce jour une telle convention dont Orange, Crédit agricole, Air liquide, GDF Suez.

Enfin, des bourses dites du Gouvernement français sont également accordées à l'initiative des Services de coopération et d'action culturelle des ambassades.

Tout aussi important que l'aspect purement financier, les conditions d'accueil sont un critère important d'attractivité. Le ministère des affaires étrangères est à l'origine d'une « Charte de qualité pour l'accueil des boursiers du gouvernement français » qui a été adoptée par un séminaire gouvernemental en 2006. Cette charte a vocation à constituer la trame d'une future charte de qualité concernant l'ensemble des étudiants en mobilité entrante. Il va de soi que dans la compétition internationale pour attirer les talents, les conditions d'obtention de visas, la possibilité de travailler ou non pendant les études ou celle de vivre une première expérience

professionnelle sont autant d'éléments à prendre en compte. Car une expérience réussie d'une ou deux années dans un pays francophone font de ces étudiants étrangers des amis de la francophonie pour la vie.

La question sur l'exclusivité de la langue française pour les cours dispensés dans les universités et grandes écoles françaises est un autre sujet qui revient régulièrement dans le débat. Je l'ai suffisamment expliqué : le but final est d'essayer d'attirer les élites étrangères dans notre système d'enseignement, et pour cela une part de cours en anglais ne me semble pas sacrilège, dès lors que l'on est très attentif à ce que cette part est et demeure minoritaire. Cela peut être un moyen de rassurer certains étudiants à l'arrivée plus à l'aise en anglais qu'en français ; cela permet aussi de contenter ceux qui estiment que l'anglais est indispensable à leur formation. De toute façon, après une ou deux années passées dans un pays francophone, il est évident que l'étudiant maîtrisera le français. Je crois également que ces cours en anglais doivent être dispensés par des anglophones, ce qui a au moins le mérite d'enrichir le vivier des intervenants, et non par des professeurs francophones auxquels on demanderait d'enseigner en anglais.

b) Soutenir l'apprentissage du français dans les entreprises internationales et développer les certifications

Il est essentiel d'inciter les grands groupes francophones implantés à l'international à garder le français comme langue de travail principale. Cette ambition n'est pas démesurée ; elle implique toutefois des efforts massifs de formation en langue française.

L'exemple de PSA Peugeot-Citroën qui a démarré une production en série de véhicules en mai 2006 à Trnava, en Slovaquie, à 45 kms de Bratislava est lourd d'enseignement.

Dès 2004, PSA avait mis en place un partenariat avec l'Institut français de Bratislava qui visait à assurer la formation à la langue française de quelques 1500 techniciens, ingénieurs et cadres du site de Trnava (pour mémoire, 4 000 agents travaillent actuellement dans l'usine).

L'institut français de Bratislava nous a communiqué le tableau suivant.

	Nombre d'heures d'enseignement dispensées pour PSA Slovaquie
2004	8 589
2005	12 930
2006	6 564
2007	1 154
2008	238
2009	0
2010	257
2011	480
Total :	23 649

Ce tableau illustre très clairement l'investissement massif de PSA dans la formation initiale de ses cadres, ingénieurs et techniciens, lors de ses 3 premières années d'activités à Trnava. Après 2007, le besoin de ses agents ayant été satisfait, PSA a stoppé sa politique de formation de masse et s'est concentré à la fois sur un public spécifique de cadres supérieurs et sur la formation de français de spécialité (apprentissage des termes techniques pour pouvoir dialoguer avec le siège en France).

Un tel exemple est intéressant car il démontre ce que peut être une politique linguistique active et volontariste à l'échelon d'une entreprise. On peut d'autant plus regretter que PSA semble avoir depuis lors modifié sa politique puisqu'il a considérablement réduit à compter de 2010 sa collaboration avec l'institut français et déclaré qu'à l'horizon de quelques années le groupe utiliserait l'anglais comme langue de travail. Il est vrai que c'est une évolution que l'on constate dans l'ensemble des groupes français implantés en Slovaquie : Véolia, Orange....

L'enjeu est d'éviter dans les grandes entreprises francophones présentes à l'international, le tête à tête entre la langue locale et l'anglais. Il est indispensable, au besoin en créant des aides, de resserrer les liens entre ces entreprises et les instituts français, les alliances françaises ou autres organismes reconnus à même de dispenser des cours de français sur mesure, adaptés aux situations rencontrées dans le travail, avec des professeurs bien formés.

Un autre élément important pour la francophonie des affaires est la certification qu'il importe de développer et de renforcer. On constate que, dans divers pays, certaines écoles privées existent qui dispensent des formations en français assurées par des professeurs très peu payés et peu qualifiés ; ces établissements concurrencent les instituts français en faisant des offres à des coûts bien inférieurs à ceux des instituts. Or, non seulement il est indispensable de défendre une exigence de qualité mais il est également nécessaire de donner aux entreprises les moyens de contrôler et d'évaluer leur investissement ainsi que de donner aux salariés des diplômes reconnus internationalement susceptibles de valoriser leurs efforts. La certification, qui consiste en des examens évaluant des compétences et des savoir-faire, donne lieu à la délivrance de diplômes : le diplôme d'études en langue française (DELF), le diplôme approfondi de la langue française (DALF) ou encore le diplôme français professionnel (DFP). Les deux premiers diplômes dépendent du Centre international d'études pédagogiques (CIEP), qui est un établissement national opérateur de l'OIF, le troisième de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris.

En apportant une garantie quant aux services rendus, la certification contribue à améliorer la mobilité des étudiants et cadres étrangers. Elle s'inscrit dans une démarche qualité que développe le CIEP, notamment depuis 2010 à l'égard du réseau culturel français. C'est une condition importante de survie dans le marché concurrentiel des formations.

c) Rendre plus visible et plus offensive la Francophonie économique

Toute une série de mesures, relativement simples, seraient susceptibles de rendre plus visible la Francophonie économique et francophone.

La création d'un visa francophone, souvent évoqué mais jamais mis en œuvre, permettrait de simplifier les procédures et serait de nature à faciliter la création d'un véritable espace économique francophone. Il pourrait être accordé à certains étudiants, professeurs et chefs d'entreprises issus de pays membres de l'OIF. On compare souvent le monde francophone à une famille : il ne serait donc pas illogique d'accorder certains avantages spécifiques à ses membres.

Il est nécessaire également de donner une meilleure visibilité à la Francophonie économique. Certains prônent, à l'image de Michel Guillou, directeur de l'Institut pour l'Etude de la Francophonie et de la mondialisation, la création d'un « Outil économique francophone », rattaché à l'OIF et disposant d'un fonds d'investissement et de garantie. Il existe déjà aux niveaux nationaux divers organismes qui remplissent des rôles importants. C'est le cas de la SODEC au Québec que nous avons déjà évoqué ci-dessus. C'est bien sûr en France le cas de l'Agence française de développement qui joue à la fois le rôle d'une banque de développement et d'opérateur pivot de sa politique de coopération. Je ne suis pas sûre en conséquence que dupliquer ces structures au niveau de l'OIF soit une bonne idée. En revanche, il est évident qu'il existe un besoin d'une instance de coordination qui à la fois incarne la Francophonie économique et favorise les rapprochements et la cohérence entre les initiatives francophones et nationales. Il faut aller sans doute plus loin que le FFA actuel, en s'appuyant sur ses acquis.

Enfin, il est nécessaire d'approfondir la logique de réseaux, en élargissant les partenariats entre l'OIF et les institutions financières que sont par exemple la Banque mondiale ou l'Agence française de développement. L'expertise économique francophone doit être mise en valeur dans les institutions internationales et au service des entreprises francophones. Il faut également encourager les coopérations internationales et professionnelles. Le monde francophone a très longtemps privilégié la logique de projet et n'est pas encore très à l'aise avec la logique de réseau. Mais en ces temps de réduction de crédits et de multiplication des acteurs, la logique de réseau mérite aussi d'être prise en compte et développée.

La semaine de la Langue française et de la Francophonie qui a lieu chaque année début mars est ainsi l'occasion d'associer de très nombreuses entreprises à des initiatives originales. Par exemple, le Centre national d'études spatiales (le CNES) organise depuis 2006, en partenariat avec la Fondation Alliance française, un concours d'écriture de nouvelles sur le thème de l'espace. Ce type d'événements qui permet de créer un lien entre de jeunes étudiants et une grande entreprise francophone mérite d'être soutenu et multiplié.

Conclusion

Je voudrais au terme de mes travaux revenir sur mon interrogation initiale, celle qui a motivé le thème de ce rapport : comment le français dont l'extension internationale est intimement liée avec une expansion économique a-t-il pu conduire à une Francophonie si étrangère à l'économie ? A cette question, nous avons tenté d'apporter des éléments de réponse et montré les efforts récents pour combler déficiences et retard. Mais ces efforts sont encore insuffisants et doivent être accentués.

Car le constat demeure qu'aujourd'hui, l'influence de la Francophonie dans l'organisation de l'activité économique au sein de son espace est relativement peu perceptible.

Investir le terrain économique doit constituer une priorité pour la Francophonie. C'est également pour elle une façon de promouvoir une image moderne, de tisser de nouveaux liens, d'affirmer une nouvelle solidarité. Il faut œuvrer pour que la langue française continue à offrir un accès au monde économique et au marché du travail. La mondialisation, et son corollaire, le développement de la multipolarité, dessinent les contours de nouveaux espaces économiques dans lesquels la connaissance du français doit conférer un pouvoir économique.

L'écrivain Amin Maalouf estimait que « *la vocation de la langue française au XXI^e siècle, ce n'est pas d'être le plus timide des loups mais le plus audacieux des agneaux* ». Cette vision correspond bien aux défis qui attendent aujourd'hui la Francophonie, c'est-à-dire gérer les conséquences économiques et sociales de la mondialisation, tout en sauvegardant ses valeurs traditionnelles –au premier rang desquelles la dignité de l'être humain, homme ou femme- qui ont toute leur place dans le monde économique. Le français doit pleinement assumer sa richesse et son caractère multi-usage : langue de littérature, langue d'étude et de recherche, langue de science mais aussi langue du commerce et de l'entreprise.

Résumé des principales propositions

Trois axes sont à privilégier.

Attirer et former les futurs acteurs de l'économie mondiale :

1. Développer pour la Francophonie l'équivalent de ce qu'est « Erasmus » pour l'Europe.
2. Impliquer les grandes entreprises des pays francophones dans le financement de bourses destinées à des étudiants étrangers, avec à la clef un stage dans ces entreprises.
3. Améliorer les conditions d'accueil des étudiants étrangers : conditions d'obtention de visas (visa francophone) ; possibilité de travailler un certain nombre d'heures pendant les études et de vivre une première expérience professionnelle.
4. Exiger que les cours en anglais dans les universités et grandes écoles francophones demeurent minoritaires.

Soutenir l'apprentissage du français dans les entreprises internationales et développer les certifications :

5. Favoriser les liens entre entreprises francophones, instituts français et alliances françaises afin de promouvoir des cours adaptés aux situations rencontrées dans le travail.
6. Promouvoir et développer la certification des formations afin que les entreprises puissent contrôler et évaluer leur investissement en formation francophone et permettre aux salariés de devenir titulaires de diplômes reconnus internationalement.

Rendre plus visible et plus offensive la Francophonie économique :

7. Soutenir l'action du Forum francophone des affaires.
8. Renforcer et mettre en valeur l'expertise économique francophone dans les grandes institutions internationales.
9. Multiplier les événements (concours, manifestations...) susceptibles de créer des liens entre les jeunes et les entreprises francophones.
10. Faire connaître toutes les associations professionnelles d'échange de compétences et en établir un recueil exhaustif.

**Liste des personnes auditionnées à l'Assemblée
nationale pour la rédaction du rapport,
par ordre chronologique**

M. Steve Gentili, président du Forum francophone des affaires (FFA)

M. Michel Guillou, titulaire de la chaire Senghor de la francophonie et directeur de l'Institut Iframond de l'université Jean Moulin Lyon III

M. Jean-Pierre Chiaverini, président du cercle des sénateurs-JCI francophones

M. Bernard Cerquiglini, recteur de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF)

M. Xavier North, délégué général à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) au ministère de la culture et de la communication

M. Jean-Michel Severino, directeur général de l'Agence française de développement (AFD)

M. Jean-Loup Cuisiniez, porte-parole du « Collectif intersyndical pour le droit de travailler en français en France »

Mme Catherine Hénaff, directrice des ressources humaines chez Axa Assistance

M. Christian Verbert, commissaire européen pour la Sodec (Société de développement des entreprises culturelles)

M. Jérôme Bedier, président de la Fédération des entreprises du commerce et de la distribution

M. Yorik Pelhate, conseiller pour les relations avec le Parlement auprès de la direction exécutive d'Air France

M. Olivier Poivre d'Arvor, président de CulturesFrance

M. Jacques Toubon, président de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, et ancien ministre

M. Thierry Cornillet, président de l'Association internationale des Régions francophones (AIRF)

M Clément Duhaime, administrateur de l'OIF

M. Philippe Pejo, conseiller pour la francophonie auprès d'Alain Joyandet, secrétaire d'Etat chargé de la coopération et de la Francophonie

M. Christian Masset, directeur général de la mondialisation, du développement et des partenariats au ministère des affaires étrangères et européennes

M. Alain Cousin, président d'Ubifrance

M. Pierre-Antoine Gailly, directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris

M. Frédéric Brunet, vice-président de la commission du droit de l'entreprise de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris

M. Stéphane Cormier, délégué permanent de la Conférence permanente des chambres consulaires africaines et francophones

M. Jean-Paul Vermes, Premier président de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, chargé de l'enseignement

M. Anthony Bouthelier, président délégué du Conseil français des investisseurs en Afrique

Mme Henriette Martinez a, par ailleurs, au cours de ses missions liées à sa fonction de présidente déléguée de la section française de l'APF, eu de nombreux entretiens tant avec les diplomates français que des représentants de la société civile au Bénin, en République démocratique du Congo, au Sénégal, au Tchad, au Cambodge, en Arménie, au Liban et au Canada.